



Commune de Lavans-ès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 6 mai 2021 COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-ès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 6 mai 2021 à 19h00, en mairie principale de Lavans-ès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER et Guillaume SAILLARD.

Absent excusé : néant.

Absent : néant.

Rachel DA SILVA TEIXEIRA a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et en période d'état d'urgence sanitaire avec couvre-feu, la présence du public n'est pas autorisée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité (une abstention).

PERSONNEL

Tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mai 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le tableau général des emplois de la collectivité au 1^{er} mai 2021, comme suit :



Cadre d'emplois	Catégorie	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Nombre d'agents	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
Direction	A	Directeur Général des Services	1	35h00
Attaché	A	Attaché	2	35h00
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif	1	35h00
	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	35h00
Filière technique				
Agent de Maîtrise	C	Agent de maîtrise	2	35h00
Adjoint Technique	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	26h30
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	33h00
	C	Adjoint technique Principal 2ème classe	1	35h00
	C	Adjoint technique	1	23h20
	C	Adjoint technique	3	35h00
	C	Adjoint technique	1	8h23
	C	Adjoint technique	1	27h30
	C	CUI	1	20h00
Filière sociale				
EJE	A	EJE de classe exceptionnelle	1	30h00
	A	EJE de classe exceptionnelle	1	35h00
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	35h00
	C	Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1	35h00
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	1	35h00
	C	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	1	24h52
TOTAL :			22	

URBANISME ET TRAVAUX

Vente de la parcelle du lotissement du Crêt du Bief AT n°298 (500 m²) à M. et Mme ERDOGAN

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement communal, le Conseil décide de céder la parcelle de terrain à bâtir cadastrée section AT n°298 lieudit « Les Cards », d'une surface de 500 m², à M. et Mme Tarik ERDOGAN (domiciliés 39170 COTEAUX DU LIZON), au prix de vente de 40 000 € T.V.A. sur la marge incluse. Il précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à signer tous les documents permettant cette cession.

Eu égard au rythme actuel de commercialisation, le Maire explique aux conseillers qu'il a rencontré deux techniciens du cabinet Olivier COLIN de Champagnole, afin de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des trois îlots de la tranche un pressentis pour recevoir des bâtiments collectifs, et l'aménagement de la tranche 2 du quartier. Le règlement de la tranche un restant applicable, l'urbanisation des trois îlots reste simple compte-tenu de la configuration.

Concernant la tranche 2, il s'agit d'une mission de conception et d'aménagement concernant la configuration des parcelles, l'organisation de la voirie desservant les lots, les espaces publics, ... Le Maire n'exclut pas de réfléchir à la construction par la commune d'une « maison témoin » exemplaire tant sur le plan architectural qu'énergétique, qui, après AVOIR servi d'ambassadeur du nouveau quartier, serait à terme vendue à des particuliers.

Le Maire reconnaît que l'objectif de la tranche 1 du quartier du Crêt du Bief est décevant en termes d'architecture et d'ambiance générale. Malgré les assouplissements tolérés, le changement de philosophie (découpe et viabilisation à la parcelle génératrice d'un surcoût), l'accompagnement des futurs acquéreurs par le C.A.U.E. du Jura et la mairie, force est de constater que les ambitions ne sont pas atteintes. A la différence des nombreux autres écoquartiers visités, le public haut-jurassien ne semble visiblement pas prêt, disposant de revenus limités, et faisant appel dans 90% des cas à des constructeurs « clé en main » au détriment d'architectes, dont la mission ne rendrait pas la maison plus onéreuse contrairement aux idées reçues. En outre, le déficit de savoir-faire en construction vertueuse du point de vue écologique des entreprises sollicitées par les particuliers, et l'absence d'investisseurs n'ont pas valorisé le quartier.

Le Maire informe les conseillers que, conformément à une décision prise en réunion de municipalité, la Commune a répondu à l'appel à projet du Département du Jura intitulé « habitat inclusif », en vue d'accompagner une offre de logements adaptée aux seniors sur l'un des îlots du lotissement restant à viabiliser.

Cécile CHIQUET demande quels critères de développement durable seront conservés pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche : notamment la mitoyenneté des constructions et l'existence d'un éclairage public.

Le Maire lui répond que la décision reviendra au conseil municipal après travail de fond et débats au sein de la commission urbanisme. Il insiste sur le fait que ses convictions en matière d'urbanisme vertueux n'ont pas changé et qu'il entend rester très exigeant, tout en tenant compte de l'expérience de la première tranche et des freins qu'il faudra lever concernant la mitoyenneté, et la configuration en îlots bien trop onéreuse.

Jean-Paul BERNASCONI, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, reprend ces mêmes exigences en insistant sur la nécessité d'être vertueux et exigeant sur le plan énergétique (isolation, mode de chauffage), de l'exposition, de l'architecture

Le dossier reviendra prochainement à l'ordre du jour de la commission urbanisme. Le délai de commercialisation des trois îlots restants laissant encore un temps de réflexion avant le permis d'aménager de la tranche 2. Pour autant le Maire forme le vœu d'engager la réflexion avec le même enthousiasme que celui qui a prévalu pour lancer la démarche.

Travaux de viabilisation de 17 parcelles du lotissement du Crêt du Bief - raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Afin d'accompagner la commercialisation des parcelles du lotissement du « Crêt du Bief », le Conseil Municipal confie la réalisation des travaux de raccordement des 17 parcelles des îlots A, C, D, F et H à l'entreprise SOGEDO (39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX), pour un montant global de 52 510,39 € H.T. Il autorise le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

Projet de desserte forestière du Massif de l'Annuelle (A.S.A. Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon, Ravilloles et Villards d'Héria)

Jean-Paul BERNASCONI indique aux élus que l'étude de faisabilité pour la création d'une desserte forestière sur le massif de l'Annuelle, reliant les communes de Villards d'Héria, Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon et Ravilloles, vient d'être relancée avec l'aide de l'association des communes forestières du Jura (ADECOFOR39). Le but est de valoriser les forêts communales et privées en se donnant les moyens d'évacuer les bois coupés dans des conditions optimisées. Le projet d'aménagement serait porté et géré par une structure juridique de type Association Syndicale Autorisée (A.S.A.), en partenariat avec l'O.N.F.

Il précise que cinq scénarios ont été présentés aux élus lors d'une réunion organisée le 31 mars en mairie de Lavans-lès-Saint-Claude, avec des simulations de sortie des bois aux lieudits du « Gys » à Pratz et de « Montmain » à Ravilloles. Le coût des travaux d'aménagement est estimé à environ 450 000 € (investissement subventionné à 70 %). Une nouvelle hypothèse d'aménagement - par la route des Louvières - sera présentée lors de la prochaine réunion programmée le 31 mai.

Les maires et adjoints en charge de cette thématique de Lavans et Coteaux du Lizon se sont réunis depuis et ont une position identique pour demander à l'ADECOFOR 39 de revoir sa copie et de produire de nouvelles études de faisabilité sur l'hypothèse Chemin du Gys.

Vidéo 3D du projet d'aménagement du centre-bourg / place Gilbert Cottet-Emard

Le Maire, Jean-Paul BERNASCONI, et Rachel DA SILVA – TEIXEIRA font le compte rendu d'une réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et la Région sur la mise en œuvre du projet et son phasage.

L'animation en vue 3D du projet de réaménagement des espaces publics de la Place Gilbert Cottet-Emard est projetée sur écran mural. Cette vidéo permet d'appréhender les volumes et les espaces envisagés (bâtiments démolis, végétaux et mobiliers implantés, aires de stationnement réorganisées, ...). Le fonctionnement de la future place privilégie le piéton et l'attractivité des services et commerces existants et à venir.

Emmanuel MICHAUD et Magali PHILIPPE émettent des réserves quant au nombre réduit de stationnements visibles depuis la R.D. 470.

Les parkings de la Rue François Bourdeaux (création après déconstruction des maisons), du Nœud, et de la salle des fêtes offrent des capacités équivalentes aux stationnements supprimés. Ils devront être indiqués de manière bien plus visible. Jean-Paul BERNASCONI suggère des messages lumineux.

Les conseillers débattent sur ce sujet, le phasage, les cheminements, et les nouvelles modalités d'organisation du marché hebdomadaire.

Il résulte de la rencontre avec la maîtrise d'œuvre que le maintien des façades actuelles jaunes et dégradées de l'église seraient incongrues avec un parvis et des espaces publics complètement repensés.

Le Maire suggère une reprise de la totalité des façades de l'église à l'enduit traditionnel à la chaux (exemple église de Moirans), concomitamment aux travaux des espaces publics.

Le conseil municipal donne son accord de principe à cette réflexion.

Une nouvelle réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre étant programmée le 17 mai prochain, la commission urbanisme sera réunie à la suite avec entre autres à l'ordre du jour, le choix des matériaux notamment.

SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Convention d'objectifs et de financement 2021 / 2025 avec la CAF du Jura pour la crèche municipale « La Rainette »

Le Maire présente au Conseil le projet de nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (P.S.U.) pour la crèche municipale « La Rainette ».

Le Conseil Municipal approuve cette convention pour la période 2021 à 2025 et autorise le Maire à la signer avec la CAF du Jura.

Aménagement de la cuisine de la crèche pour la fourniture des repas : demande de subvention à la CAF du Jura

Le Maire rappelle aux conseillers que la CAF du Jura demande, depuis plusieurs années, aux crèches multi-accueil du département d'assurer un service gratuit de fourniture de repas aux usagers. Il présente les différents travaux à réaliser par les entreprises et le service technique municipal.

Le Conseil approuve la réalisation de l'opération d'aménagement de la cuisine de la crèche et son équipement en matériel et mobilier, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	En € H.T.	Participation	En €
Création ouverture et reprise sol	3 650,00		
Electricité	2 430,00	Commune (20%)	3 973,66
Fournitures diverses	2 000,00	CAF du Jura (80%)	15 893,00
Matériels et mobilier cuisine	11 113,26		
Mobilier divers	673,40		
TOTAL € HT	19 866,66	TOTAL €	19 866,66
TVA 20 %	3 973,33		
TOTAL € TTC	23 839,99		

Il sollicite de la CAF du Jura une aide financière au taux maximum.

Projet de Convention Territoriale Globale de la CAF du Jura sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Le Maire explique aux élus que la CAF du Jura souhaite transformer ses relations contractuelles avec les collectivités locales, en engageant une réflexion à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes au travers d'un diagnostic partagé sur les thèmes de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la vie sociale (logement et handicap). Cette démarche doit aboutir à la signature d'une convention territoriale globale fixant le financement des structures locales (crèches, centres de loisirs, relais assistantes maternelles, ...) pour une durée de 5 ans.

Il souligne d'ores et déjà le problème de répartition des compétences entre l'E.P.C.I. Haut-Jura Saint-Claude et les communes / S.I.V.O.S. / R.P.I. qui gèrent actuellement les écoles et les services de petite enfance / enfance et jeunesse. Après avoir énuméré les différentes étapes de la démarche, il indique que la référente de la collectivité est Annie AROURI.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission civisme et vie associative du 19 avril 2021

Alain JEANNIER rend compte aux élus des thèmes abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- organisation de l'opération de nettoyage de printemps le samedi 29 mai sur les secteurs de Brive, Buclans, Ponthoux, Lizon et Lavans, en mobilisant les habitants et les associations locales ;
- problèmes d'incivilités et de nuisances diverses sur les secteurs du parcours de santé / Roche de Lézan et du quartier de Lizon.

Le Maire indique aux conseillers qu'il envisage de prendre un arrêté municipal interdisant les engins motorisés (notamment de type quad) sur les sentiers et chemins ruraux non autorisés. Un travail doit être mené au préalable avec les services du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Commission fleurissement et illuminations du 27 avril 2021

Sandrine DUTOIT confirme aux conseillers que la commission a décidé de confier à l'entreprise Pépinière d'Altitude (M. Olivier FRANCOIS) l'aménagement, au mois de mai, de deux massifs de végétaux persistants à Lavans et à Pratz. En outre, le fleurissement des jardinières placées en bordure de route sera assuré par les Serres de Courlans. Enfin, les fleurs annuelles seront fournies par Les Jardins de la Fontaine (M. Olivier MOREL-FOURRIER).

Commission communication du 5 mai 2021

Laurent PLAUT expose au Conseil Municipal les travaux menés par la commission :

- préparation du prochain bulletin municipal « Lavans Mag », dont la parution est prévue au début du mois de juin ;
- réflexion sur les applications mobiles, en cours de tests ;
- état des lieux et recensement de l'affichage public municipal (réalisation de la cartographie et de la base de données images).

QUESTIONS DIVERSES

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : tenue des bureaux de vote et protocole sanitaire

Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les 20 et 27 juin. Les trois bureaux de votes de Lavans-lès-Saint-Claude, Ponthoux et Pratz seront mutualisés avec un président et un secrétaire en commun, mais chaque élection conservera deux assesseurs, ce qui nécessite un total de six personnes pour chaque bureau de vote.

Les modalités pratiques de vaccination des membres du bureau de vote sont rappelées.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h00 à Lavans-lès-Saint-Claude et à 11h30 à Pratz, sans présence du public compte tenu de la situation sanitaire nationale.

Prochaine réunion du Conseil Municipal en mairie principale le jeudi 3 juin 2021 à 19h00



La séance est levée à 22H00.

Philippe PASSOT, maire



Rachel DA SILVA TEIXEIRA, secrétaire de séance